



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

filière administrative
Question écrite n° 3868

Texte de la question

M. Claude Gatignol attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur le projet de décret approuvé par le Conseil supérieur de la fonction territoriale le 18 mars dernier portant modification du tableau de reclassement des secrétaires de mairie dans la nouvelle échelle indiciaire applicable au 1er août 1995 (maintien du 3e échelon provisoire) et demande de bien vouloir lui indiquer la date de publication du décret en question.

Texte de la réponse

Le projet de décret portant modifications de certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale, qui a reçu un avis favorable du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale le 18 mars 1997, a été examiné par le Conseil d'Etat le 28 octobre 1997. Sa publication devrait donc intervenir très prochainement. La mesure envisagée par le projet de décret permettrait aux secrétaires de mairie relassés dans le troisième échelon provisoire au 1er août 1995 de conserver l'ancienneté qu'ils avaient acquis dans l'ancien troisième échelon provisoire.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gatignol](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3868

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3151

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4378